



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

COMMUNIQUÉ

RAPPORT DU CORONER - INCIDENT DU PARC NAKKERTOK

Val-des-Monts, le 28 septembre 2026 – La Municipalité de Val-des-Monts a pris connaissance du rapport du coroner à la suite du tragique événement survenu au parc Nakkertok le 22 février 2026.

Le Conseil municipal et l'administration désirent avant tout offrir leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux proches de l'enfant décédé. Cette tragédie a profondément ému notre communauté et nos pensées demeurent tournées vers toutes les personnes touchées par cet événement.

La Municipalité accueille avec sérieux les observations et les recommandations formulées par la coroner et poursuit ses efforts afin d'améliorer continuellement la sécurité des usagers de ses infrastructures et des espaces fréquentés par la population.

Ce rapport rappelle la complexité des circonstances entourant cet événement et l'importance d'aborder cette tragédie avec prudence, respect et objectivité.

Nous souhaitons souligner le travail remarquable des citoyens, des pompiers premiers répondants, des paramédics, des policiers, du personnel hospitalier ainsi que de tous les intervenants qui ont contribué à la prise en charge de l'enfant. Cette intervention témoigne de l'importance de la présence de personnes formées et prêtes à agir lors de situations d'urgence.

La Municipalité constate que plusieurs des recommandations formulées dans le rapport avaient déjà été mises en œuvre ou étaient en cours de réalisation avant même son dépôt.

Parmi ces mesures, le service spécialisé de sauvetage nautique de la Sécurité incendie est de nouveau opérationnel depuis juin 2026. De plus, des formations spécialisées en sauvetage sur glace sont en planification, ainsi que des formations en sauvetage d'urgence en milieu isolé.

Le développement et le maintien des compétences des intervenants demeurent une priorité constante. Cette approche vise à assurer un déploiement conforme aux exigences applicables aux employeurs en matière de santé et de sécurité au travail.

La Municipalité remercie l'ensemble des intervenants et partenaires qui ont contribué à l'enquête du coroner ainsi qu'aux réflexions ayant suivi cet événement. Elle réitère son engagement à poursuivre les améliorations nécessaires, en collaboration avec le conseil d'administration du parc Nakkertok et l'ensemble de ses partenaires, afin d'assurer la sécurité des citoyens et des visiteurs.